

## Nommer pour dénoncer et défaire les discriminations

En tant que syndicat de transformation sociale, le SNES-FSU doit se doter de moyens réels pour lutter contre les discriminations liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle, racistes et validistes, dans la société, à l'école et dans le syndicat. C'est pourquoi nous proposons un ajout dans l'article 4 de nos statuts.

La première étape, et non des moindres, pour atteindre cet objectif est de nommer ces discriminations. C'est la condition *sine qua non* à une réelle prise en compte de ces questions, en période notamment de montée de l'extrême-droite en France et de multiplication des attaques envers certaines catégories de populations. Nous ne devons pas passer sous silence les maux réels dont souffrent au quotidien certaines personnes, car sans constat précis sur la réalité, nous ne saurions débattre en profondeur dans nos instances syndicales et nous mandater en conséquence. Soyons précis-es, osons nommer et progressons !

Car avancer sur ces questions à la fois dans la société, à l'école et dans le syndicat, comme mentionné dans notre proposition de modification statutaire, est nécessaire pour un syndicat de transformation sociale. Nier que l'École ou le syndicat puissent être imprégnés de phénomènes discriminatoires indirects est illogique. Comme tout pan de notre société, ils ne sont pas imperméables aux discriminations indirectes, non intentionnelles ou inconscientes.

Nous pouvons dire que le SNES-FSU a avancé et commencé à outiller ses adhérent-es sur plusieurs de ces questions. Mais le travail est à poursuivre. Quels outils transmettre pour celles et ceux qui se trouvent dans les situations suivantes ? Qui n'a jamais subi une remarque sexiste ou homophobe en salle des professeur-es ? Qui n'a jamais entendu une remarque raciste sur un-e élève en conseil de classe ? Qui s'est déjà interrogé-e sur la part de camarades racisé-es dans sa section locale et sur les causes profondes d'une si faible représentation ? Qui parmi nous s'est déjà interrogé-e sur l'accessibilité de nos locaux syndicaux aux personnes en situation de handicap ? Un travail est encore à mener.

L'engagement du SNES-FSU contre toutes les formes de discriminations ne fait pas débat, et est mentionné dans le préambule de nos statuts. Il s'agit donc uniquement de rappeler, dans les buts poursuivis par le syndicat, la lutte contre les discriminations à l'encontre desquelles il est fortement engagé.

Le SNES-FSU a déjà bien avancé, notamment sur les luttes féministes, quand il a nommé les Violences sexistes et sexuelles au travail et dénoncé les formes du patriarcat dans ses mandats et ses statuts. Pourquoi ne pourrait-il pas en être ainsi pour d'autres types de discriminations ? Ne nous interdisons pas de pointer du doigt celles que nous savons déjà nommer plutôt que de ne rien nommer et de tout abandonner. Lister ces discriminations est nécessaire : car nous ne luttons pas - et ne nous outillons pas - de la même manière pour combattre, par exemple, le sexisme ou le validisme.

Karine Darjo, Mina El Azzouzi, Claire Fortassin et Caroline Quiniou  
militantes du Secteur femmes du SNES-FSU Créteil.